



CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 10 octobre 2014
P.12/8 – bv – TRX – Idaff 140017_Idoc 824651

Parking manifestation au Solitaire – Ouverture d'un compte d'attente

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement du projet Métamorphose, un certain nombre de parkings utilisés lors de grandes manifestations sont appelés à disparaître. Le Service des routes et de la mobilité et la direction de projet Métamorphose ont travaillé sur différents scénarios pour répondre à la demande future.

La disparition à terme du parking du vélodrome et des parkings sur herbe de la Tuilière vont provoquer la suppression de plus de 2000 places de stationnement. Actuellement ces places sont utilisées environ 135 jours par an pour les différentes manifestations se déroulant à Beaulieu ou à la Pontaise.

Afin de palier à ce manque tout en prenant en compte un report modal lié à l'arrivée du m3, une étude de faisabilité a montré la possibilité d'implanter un parking manifestations d'environ 900 places dans la future jonction autoroutière de la Blécherette. Cette solution permet également de mutualiser son usage avec les besoins logistiques liés aux préparatifs et au démontage des grandes manifestations. Enfin, il est prévu en semaine une utilisation du parking pour le stationnement des poids-lourds et des cars (40 places).

Cette solution a été chiffrée et introduite dans le plan des investissements Métamorphose. Le coût pour les études et la réalisation du parking et des passages sous-voie permettant de le relier au futur stade de la Tuilière a été estimé à CHF 8 millions.

Actuellement, la Confédération et le Canton sont en train de relancer les études de dédoublement de la jonction autoroutière. Le parking et la jonction étant étroitement liés, il est

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

important que les études puissent être menées conjointement. Dès lors, afin de pouvoir mandater les bureaux chargés de cette étude, il est demandé de procéder à l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 345'000.-. Le montant demandé ne permet pas de couvrir l'entier des frais d'étude de l'aménagement. Cependant, celui-ci devrait permettre de s'assurer que les principaux éléments d'interface entre le parking manifestations et la jonction autoroutière soient bien intégrés aux études et à la mise à l'enquête de l'Office fédéral des routes.

Dans sa séance du 21 août 2014, la Municipalité a décidé d'ouvrir ce compte d'attente d'un montant de CHF 345'000.- permettant de mener simultanément les études sur la jonction autoroutière et le parking manifestations.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à la Commission des finances du Conseil communal, qui a donné un préavis positif lors de sa séance du 12 septembre 2014.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :

Sylvie Ecklin